



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

### N° 25 / 2026

**CONTRAT D'ENGAGEMENT**  
**Prestation de mascotte déambulatoire**  
**Week-end en Folie 2026**

Nature de l'acte :

1.4 Commande publique / Autres types de  
contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°DELB\_2026\_I\_4 du 21 mars 2026, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Considérant** que, dans le cadre du Week-end en Folie, la municipalité de Buchelay propose une programmation d'animations à destination des Buchelois,

**Considérant** que, dans le cadre de cette programmation, un défilé carnavalesque et une kermesse sont prévus le samedi 27 juin 2026,

**Considérant** que, dans le cadre du défilé et de la kermesse, une prestation de déambulation de quatre mascottes des films Zootopie et Monstres et Cie est prévue par l'association MEGASHOW ANIMATION, sis 17 allée des Violettes 28000 Chartres,

### DÉCIDONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** De signer le contrat d'engagement avec l'association MEGASHOW ANIMATION, sis 17 allée des Violettes 28000 Chartres, pour la prestation suivante :

- Déambulation de quatre mascottes dans les rues de Buchelay durant le défilé carnavalesque et dans le Parc de la Mairie durant la Kermesse, le samedi 27 juin 2026,

**ARTICLE 2:** D'accepter le montant total de la prestation qui s'élève à 1 740 € TTC,

**ARTICLE 3:** Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : Accès libre/Gratuit.

**ARTICLE 4:** Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 25 avril 2026

Publication électronique sur le site internet communal  
Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,  
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 13/05/2026  
Qualité : Le maire et président du CCAS

